

Compte rendu de la séance du jeudi 11 mars 2021

conseillers présents 7 quorum 4 majorité absolue 4 ; secrétaire de séance A. Charbonnie

Délibération 2021 001 : fixation du loyer d'un logement communal et de la date de départ du bail

Le Conseil municipal décide d'attribuer le logement de l'Ecole situé 5 place de la mairie aux personnes qui viennent d'acquérir un terrain à bâtir sur le territoire de la commune et qui ont besoin d'une solution transitoire dans l'attente de la construction de leur future maison.

Le bail sera conclu pour un emménagement à compter du 1er mai 2021.

Le loyer est fixé à 410 € , c'est à dire le loyer dû par le précédent locataire , arrondi à l'entier supérieur.

Délibération 2021 002: réduction de loyer concernant le logement de la mairie

Suite aux dégâts des eaux dans le conduit de cheminée de la chambre d'enfant, et compte tenu du préjudice subi dans l'attente de la réfection de la toiture (délibération 2020-032), le Conseil municipal décide de l'octroi d'une réduction de 50% du loyer du mois d'avril 2021, soit 207.78 €.